



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 12 septembre 2013
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 12 septembre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	20	Nombre de présents votants	17
Nombre de pouvoirs accordés	1	Nombre de suffrages exprimés	18

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Monsieur Carlos FERREIRA représenté par Monsieur Damien AUBRION.

ABSENTS : Madame Arlette BRISON, Madame Marie-France DUBOIS,

Monsieur Aymeric DUVAL est élu secrétaire de séance

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 11 juillet 2013

Abstention	Contre	Pour
		18

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée l'accord de rajouter des points à l'ordre du jour. Il fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

1. Ordre du jour

- Tableau des effectifs
- Exonération taxes foncières
- Choix du prestataire pour les contrôles réglementaires
- Dégrèvement d'eau
- Décision modificative n°5 budget assainissement
- Indemnité SMABTP
- Avenants salle polyvalente
- Ménage maternelle
- Tarif transport Ecoles – Puygremier
- Rétrocession voirie lotissement la Ronde
- Questions diverses
- Monsieur Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :
- Décision modificative n°6 budget assainissement
- Admission en non-valeur budget commune
- Admission en non-valeur budget eau
- Admission en non-valeur budget assainissement
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement
-

Abstention	Contre	Pour
		18

2. Délibération n°01/12-09-2013: Modification du tableau des effectifs

Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013-2014 et l'impact sur le temps de travail des agents périscolaires,

Suite à la commission du personnel du 26/05/2013 approuvant la modification des temps de travail des agents,

Suite à la radiation des effectifs pour mutation d'un technicien territorial,

Suite à la radiation des cadres pour mise à la retraite d'un adjoint technique de 2^{ème} classe,

Suite au recrutement d'un apprenti aux services techniques, équipe voirie pour 2 ans,

Il convient de modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal le tableau des effectifs suivants :

GRADE	Poste / service
<u>Administratifs</u>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Directrice générale Adjointe – RH
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Service Accueil - archives - communication
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Service urbanisme – Accueil - Etat civil
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Service comptabilité Investissement / fonctionnement
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Non pourvu
<u>TECHNIQUE</u>	
Technicien 35/35°	Non pourvu
Agent maîtrise principal - 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 ^{ère} classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 ^{ère} classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service espaces verts
Apprenti 35/35°	Equipe Voirie
<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 16/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 ^{ème} classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, médiathèque
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 32/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 22/35	Garderie, médiathèque, cantine maternelle
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments, garderie

Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 35/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie, entretien
ATSEM 1 ^{ère} Classe - 35/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 ^{ère} classe – 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie, transport
ATSEM 1 ^{ère} classe – 32/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35/35	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 14/35°	services périscolaires école élémentaire
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 14/35°	services périscolaires école maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau des effectifs

Abstention	Contre	Pour
		18

3. Délibération n°02/12-09-2013: Exonération TEOM

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts qui permettent aux communes et à leurs groupements d'exonérer de TEOM les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Abstention	Contre	Pour
		18

4. Délibération n°03/12-09-2013: Choix du prestataire pour les contrôles réglementaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de définir un prestataire pour les contrôles réglementaires (électricité, gaz, cuisson, SSI dans les bâtiments communaux).

Considérant la demande de trois devis effectuée auprès de trois entreprises,

Monsieur le maire propose de retenir la société APAVE pour un montant global de contrôle de 2 680€ HT réparti comme suit :

- Electricité : 1705 € HT
- Gaz : 360 € HT
- SSI : 525 € HT
- Cuisson : 90 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de l'APAVE et autorise monsieur le maire à signer les documents afférents et régler les prestations.

Abstention	Contre	Pour
		18

5. Délibération n°4/12-09-2013 : Dégrèvement d'eau

Monsieur le Maire fait part des demandes de dégrèvements de facture d'eau.

Après analyse de ces dernières et des causes ayant engendré ces fuites privées, il est proposé au conseil municipal le dégrèvement du compteur suivant :

- compteur 18 01 02025 : dégrèvement de 27 m³ soit 31.75€ TTC de remise exceptionnelle
- compteur 18 01 05255 : dégrèvement de 30 m³ soit 35.27€ TTC de remise exceptionnelle
- compteur 18 01 05530 : dégrèvement de 521 m³ soit 1325,50€ TTC de remise exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions.

Abstention	Contre	Pour
		18

6. Délibération n°05/12-09-2013 : Décision modificative n°5 - budget Assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de corriger l'imputation comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2156 (041) : Matériel spécifique d'exploitation	231.77	2313 (041) : Constructions	231.77
	231.77		231.77
Total Dépenses	231.77	Total Recettes	231.77

Le conseil municipal valide la décision modificative.

Abstention	Contre	Pour
		18

7. Délibération n°06/12-09-2013 : Indemnités SMABTP

Considérant le désordre déclaré auprès de SMABTP, le 17/09/2012 sur l'ouvrage situé ECOLE PAUL EMILE VICTOR 7 rue du Clos Belhoir à DISSAY_86130

Désordre relatif à des remontées d'humidité sur les cloisons de l'entrée et dans le WC.

Considérant le rapport définitif de la SMABTP en date du 28/02/2013

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la SMABTP propose le règlement de la somme de 538.20 € TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à recouvrer la somme de 538.20 € TTC pour solde du sinistre sus cité.

Le versement de l'indemnité clôt toute réclamation ultérieure amiable ou judiciaire au titre de ce sinistre et ses conséquences.

Abstention	Contre	Pour
		18

8. Délibération n°07/12-09-2013 : Avenants salle polyvalente

Considérant le marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente,

Considérant les études APAVE et ARCABOIS,

Considérant les problématiques évoquées lors des réunions de chantier,

Considérant le courrier de la préfecture en date du 12 juin 2013 et relatif au marché de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente,

Vu la commission d'appel d'offres du 12/06/2013

Monsieur le maire informe le conseil que des ajustements de prestations sont apparus nécessaires sur les lots 2 et 11.

- Pour le lot 2 (entreprise SAS MERLOT), un avenant majoratif de + 39,46% est donc nécessaire dû à des sujétions techniques imprévues et pour des raisons évidentes de sécurité pour un montant de 31 284,01 € HT soit 37 415.68€ TTC.
- Pour le lot 11 (entreprise SARL JOUBERT), un avenant majoratif de + 3,09% est donc nécessaire pour un montant de 2 697,00 € HT soit 3 225.61€ TTC.

Après en avoir délibéré et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les avenants n°1 aux lots 2 et 11 du marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente et à régler les factures afférentes

Abstention	Contre	Pour
		18

9. Délibération n°08/12-09-2013 : Ménage école TONY LAINE

Considérant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013-2014 et l'impact sur le temps de travail des agents périscolaires,
Suite à la position de la commission du personnel en date du 26/05/2013 autorisant monsieur le maire à étudier l'externalisation du ménage de l'école maternelle Tony Lainé,

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal du devis de Val Vert Services pour l'entretien de l'école Tony Lainé pour une durée fixe de 6 mois soit du 3 septembre 2013 au 3 mars 2014, pour un montant de 2500 euros HT mensuel.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation pour l'entretien des écoles Paul Emile Victor et Tony Lainé. Effet souhaité du contrat le 03/03/2014.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mener une consultation pour l'entretien des écoles et salles communales.

Abstention	Contre	Pour
		18

10. Délibération n°09/12-09-2013 : mise en place d'un transport des Ecoles vers Puygremier les mercredis en période scolaire

Considérant l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires à compter du 3 septembre 2013,
Considérant les délibérations n° 47/28-03-2013 et n°12/11-07-2013 relative aux tarifs municipaux du centre de loisir de Puygremier,
Considérant la délibération n° 02/11-07-2013 relative à la Délégation de Service Public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du centre de loisirs de Puygremier,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affréter un bus les mercredis midi pour effectuer le transport des enfants des écoles Paul Emile Victor et Tony Lainé vers le centre de loisir de Puygremier.

Considérant la demande de devis effectuée auprès de deux entreprises,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise Martin pour l'année scolaire 2013- 2014 pour un montant total de 2160 € TTC (soit 60€ parmercredi)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs pour cette prestation de transport des écoles PAUL EMILE VICTOR et TONY LAINE vers le centre de loisirs de Puygremier,

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif de 10€ par an et par enfant, pour la période scolaire 2013 – 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions et autorise monsieur le maire à facturer 10€ par an et par enfant ayant bénéficié au moins une fois du bus sur la période de septembre 2013 à juillet 2014.

Abstention	Contre	Pour
		18

11. Délibération n°10/12-09-2013 : Rétrocession voirie lotissement la ronde

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la SCI La RONDE a sollicité, l'engagement d'une procédure de rétrocession de voirie et services.

Monsieur le Maire propose d'engager et de mener une procédure de rétrocession de la voirie, des abords, de l'éclairage, des réseaux et des conventions de servitudes, puis le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement de la ronde, excepté la parcelle cadastrée n°208.

Abstention	Contre	Pour

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à

		18
--	--	----

 exclure la parcelle cadastrée n°208 de la procédure de rétrocession, et pour les autres parcelles, à engager et à mener à bien la procédure de rétrocession de la voirie, des abords, de l'éclairage, des réseaux et des conventions de servitudes, puis le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement de la ronde, et pour cela, à signer tout document et engager toute action nécessaire.

12. Délibération n°10/12-09-2013 : n°11/12-09-2013 : Admission en non-valeur budget commune

Suite à des poursuites sans effet et à des insuffisances d'actif, Madame la Trésorière Municipale demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget commune.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 433.79 € sur le budget commune.

Les crédits seront pris sur le chapitre 65.

Abstention	Contre	Pour
		18

13. Délibération n°12/12-09-2013 : Admission en non-valeur budget eau

Suite à des poursuites sans effet et à des insuffisances d'actif, Madame la Trésorière Municipale demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget eau.

Après en avoir délibéré, et considérant que des tiers peuvent être retrouvés, le conseil municipal décide de refuser d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 7372.45 € sur le budget eau.

L'admission en non-valeur est refusée.

Abstention	Contre	Pour
		18

14. Délibération n°13/12-09-2013 : Admission en non-valeur budget assainissement

Suite à des poursuites sans effet et à des insuffisances d'actif, Madame la Trésorière Municipale demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget assainissement

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 0.01 € sur le budget assainissement.

Les crédits seront pris sur le chapitre 65.

Abstention	Contre	Pour
		18

15. Délibération n°14/12-09-2013 : réhabilitation des réseaux d'assainissement

Considérant la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune du DISSAY,
 Réhabilitation du réseau rue du Marais et rue du Froment.
 Réalisation de branchements rue des Erables
 Rehausse de lames déversantes rue du Parc

Le conseil autorise monsieur le maire à demander une subvention auprès du SIVEER et du conseil général et à signer les formulaires de demande de subvention d'investissement et documents afférents

Abstention	Contre	Pour
		18

16. Délibération n°15/12-09-2013 : Décision modificative n°6 - budget Assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de corriger l'imputation comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant		
1391 (040) : subv. d'équipement	767.65		

2315 (23)-1003 : installation, matériel,	- 767.65		
Total Dépenses	0		

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
673 (67) : titres annulés (sur exercice antérieur)	767.65	777 (042) quote part des subv. d'inv. Trans.	767.65
Total Dépenses	767.65	Total Recettes	767.65

Le conseil municipal valide la décision modificative.

Abstention	Contre	Pour
		18

17. Délibération n°16/12-09-2013 : Choix de la Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

Le Maire rappelle aux Conseillers la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue du Marais, rue du Froment, rue des Erables et rue du Parc.

Pour assister la Commune qui ne possède pas en son sein les compétences techniques nécessaires pour assurer la réalisation et le suivi de ces travaux, le Maire propose aux Conseillers de recourir aux services d'un maître d'œuvre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Maire, choisit le SIVEER comme Maître d'œuvre de l'opération et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Abstention	Contre	Pour
		18

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dresse le bilan des travaux de chacune des commissions :

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de l'agence de l'eau et de la validation des données d'autosurveillance pour l'année 2012 sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur GENDRY, président du club de basket communautaire sollicitant la participation financière de la commune pour l'utilisation du gymnase de Naintré.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de certificat d'urbanisme relatif au projet de vente du Château de DISSAY et demande à l'assemblée si elle souhaite exercer son droit de préemption. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter. Monsieur FRANCOIS propose de rencontrer les propriétaires actuels afin de connaître leurs intentions quant à l'ensemble de leurs propriétés sur la commune.

Intervention de Madame Françoise DEBIN

Madame DEBIN informe l'assemblée de la reprise des travaux de la salle polyvalente depuis le 19/08/2013. Actuellement trois entreprises travaillent avec l'objectif de fermer la salle d'ici la fin du mois. Madame DEBIN

rappelle à l'assemblée que les travaux imposent de laisser le gymnase fermé et qu'il est impossible de donner une date de réouverture. La fin du chantier est prévue pour fin mars 2014.

Madame DEBIN informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux au trait de la Charbonnière vont débuter début octobre. Une réunion avec la communauté de commune et les riverains va être organisée. La durée prévisible du chantier est de 4 semaines. La voirie (béton lavé) se fera dans un second temps en mars lorsque les conditions climatiques seront plus favorables.

Madame DEBIN informe l'assemblée de la prochaine réunion « centre bourg » organisée le 3 octobre à 20h30.

Madame DEBIN informe l'assemblée du démarrage des travaux route de la cormailière. Le traitement de sol est terminé. La route reste fermée 5 semaines avant les enrobés définitives. Une information est diffusée sur le panneau lumineux.

Monsieur ARANDA informe madame DEBIN que le 12 septembre l'éclairage public est restée allumée rue des chardonnerets vers 16h00. Monsieur POUZET demande comment fonctionne l'éclairage public, cet été l'éclairage se coupait selon des horaires variables. Madame DEBIN explique qu'il s'agit d'horloge programmée selon les quartiers et les jours de la semaine. Monsieur DENIS sera informé.

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée que la journée des nouveaux habitants s'est bien déroulée, avec une participation équivalente à 50% des familles invitées. Après un accueil en salle du conseil, les participants ont apprécié la découverte de la commune en autocar. Le repas s'est tenu au restaurant scolaire.

Monsieur FRANCOIS rappelle à l'assemblée que le *DISSAY info* spécial associations est en cours de distribution. A la suite de la demande d'une administrée, une mise à jour des tournées est effectuée, s'agissant de la rue des lordières, monsieur POUZET distribuera jusqu'au carrefour avec la rue de la Ferrandière.

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée que la nouvelle signalétique est posée : il s'agit du totem pour les jeux de plage, le skate parc et la salle Galipeau, la signalétique de la mairie est posée. Il reste celle de la Mourauderie.

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée qu'une nouvelle vidéo a été tournée sur l'environnement et particulièrement, les chemins de DISSAY, le coteau des pendants et le Clain.

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée que le travail des bénévoles lors du concert de Noa du 10/08/2013, sera porté à l'honneur dans le prochain bulletin communautaire, à ce jour il a recensé près de 1500 photos du concert.

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée que le prestataire 2S3I avec qui la collectivité avait un contrat de maintenance pour le site internet a fusionné avec 3 autres entreprises. Une prochaine commission communication définira les termes du nouveau contrat afin de poursuivre le développement du site (mise en ligne des pages de traduction, graphisme, etc.)

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée des prochaines réunions :

- commission communication le 19/09/2013 à 19h30 en salle du conseil
- conseil communautaire le 4/10/2013 à Puygremier

Intervention de Madame Annick PLUMEREAU

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée de la rentrée des 193 enfants à Paul Emile Victor répartis en 8 classes de 22 à 26 ; et des 124 enfants à Tony Lainé, répartis en 5 classes de 24 à 26. Un planning reprenant les interventions des associations sur le temps méridien a été remis au directeur de l'école. Les activités proposées sont prises en charge par la commune, aucune participation n'est demandée aux familles.

Madame PLUMEREAU fait part à l'assemblée que le dernier comité de pilotage du centre de loisir de Puygremier mentionne un bilan estival positif. A ce jour, le centre de loisirs enregistre l'inscription de 22 nouvelles familles, en moyenne une trentaine d'enfants fréquentent le centre les mercredis après-midi, le centre a accueilli jusqu'à 46 enfants.

Madame PLUMEREAU fait part à l'assemblée du bilan positif pour l'été 2013 de l'accueil jeunes de la Mourauderie. Pour le dernier jour, les ados ont organisé un spectacle cabaret pour lequel ils ont fait preuve d'imagination et d'investissement. Les familles et les élus présents ont apprécié cette soirée réussie.

Madame PLUMEREAU rappelle les prochaines réunions :

- conseil d'administration du CCAS le 02/10/2013 à 18h30
- commission éducation et solidarités le 02/10/2013 à 19h30

Intervention de Monsieur François ARANDA

Monsieur ARANDA informe l'assemblée que le totem de la bélarrière est installé et que le parc est fauché.

Monsieur ARANDA informe l'assemblée que les réglottes signalétiques du plaquiste, du photographe et du pôle médical vont être installées. Il reste à recevoir celles des chambres d'hôtes et de la styliste ongulaire. Monsieur SITAU a fait une demande de signalétique.

Monsieur ARANDA informe l'assemblée qu'un acteur économique spécialisé dans le négoce de matériel a pris contact avec la municipalité pour 10 000m² à la Bélarrière.

Monsieur ARANDA informe l'assemblée qu'un vendeur de meuble via internet va installer ses bureaux allée des Erables.

Intervention de Monsieur Pierre BREMOND

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée du déroulement du forum des associations samedi 7 septembre 2013. Les menaces du temps ont rendu l'organisation complexe mais la fréquentation reste stable. Une nouvelle association s'est présentée, le club de Bridge de Saint Cyr.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que les bénévoles du concert de Noa se retrouveront autour d'un repas au restaurant scolaire le 18/10/2013, ce sera également l'occasion de découvrir les films et photos du 10/08/2013. La commission communication travaille sur les invitations.

Monsieur Pierre BREMOND fait le bilan du camping, la fréquentation est en baisse ces deux dernières années mais reste toutefois satisfaisante, d'autant plus que le camping ne bénéficie d'aucune publicité : 17 K€ de chiffre d'affaire, 4 000 nuitées. A noter les questionnaires de satisfaction qui reflètent la qualité du service. Monsieur BREMOND rappelle qu'en 2011, le camping avait bénéficié d'un référencement gratuit sur le site du Futuroscope. Monsieur PERE propose d'installer une signalétique pour le camping et les commerces aux randonneurs et pèlerins empruntant la voie romaine.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que la médiathèque renouvelle ses partenariats avec l'école Paul Emile Victor et la crèche Karabouille.

Monsieur Pierre BREMOND revient sur la demande du club de basket communautaire sollicitant la participation financière de la commune pour l'utilisation du gymnase de Naintré, la facturation s'élève à 6€/H soit environ 400€ par mois.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que le Twirling n'a toujours pas trouvé de salle pour les entraînements adultes, la contrainte de hauteur restreint les investigations. La commune a effectué plusieurs démarches sans aboutir à ce jour. Une réunion est prévue prochainement avec les représentants. En revanche, la salle de Puygremier est proposée pour les entraînements des plus jeunes.

Questions diverses :

Annie LEGRAND informe l'assemblée que le petit jardin à côté de la poste a retrouvé tout son cachet et tient à remercier Olivier CHARENTON, responsable des services techniques.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2013.

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL